

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0698

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jaquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0698**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) a été créée en 1962 par l'Ecole supérieure de commerce de Lyon devenue l'école de management de Lyon (EM Lyon). Les actions développées par l'AESCRA ont pour finalité de favoriser la création d'entreprises innovantes à potentiel de développement.

L'EM Lyon est membre du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (CL_VE). Son action, par le biais de l'incubateur, concerne essentiellement les porteurs de projets innovants et à potentiel. Cet incubateur a deux grandes missions : la formation et l'accompagnement.

L'incubateur formation est un dispositif de formation adapté à la conduite de projets, destiné aux étudiants, aux entrepreneurs issus des quartiers de la politique de la ville et à l'entrepreneuriat pour les cadres en master of business administration (MBA).

Cette activité est complémentaire de l'offre d'accompagnement technologique et stratégique développée sur l'agglomération par PULSALYS en phase ante-crétion et par NOVACITE pour l'accompagnement post-crétion (0 à 3 ans d'existence pour l'entreprise).

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années.

Les acteurs économiques du territoire, réunis sous une gouvernance commune (Grand Lyon, l'esprit d'entreprise) ont décidé, il y a plus de 10 ans, de créer le réseau L_VE, véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération. Depuis sa mise en œuvre, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et il a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole au 1er rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises.

La Métropole souhaite intensifier sa politique entrepreneuriale en renforçant son soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel.

Au regard de son rôle dans l'émergence et le suivi de jeunes entreprises à potentiel, la Métropole souhaite soutenir l'incubateur de l'AESCRA.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

Par délibération du Conseil n° 2014-0279 du 15 septembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'AESCRA pour l'action incubateur 2014.

Par son action, l'AESCRA a participé à l'émergence et au suivi de jeunes entreprises à potentiel. En 2014, ce sont ainsi 20 projets qui ont participé au programme Start Up, 12 au programme Boost, 14 au programme Start Up Junior et 24 ont fait l'objet d'un mentorat.

c) - Orientation des actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

En 2015, l'AESCRA va poursuivre et développer les actions suivantes :

- la formation (programmes "start-up" et "relève") : l'objectif est de développer ses compétences et connaissances entrepreneuriales afin d'optimiser les chances de succès du projet,
- le dispositif d'accompagnement et d'incubation : aide à la conception et au lancement de projets de start-up (programme "Boost") ,
- le mentorat et la mise en réseau avec les acteurs clés de l'innovation et de l'entrepreneuriat en général.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action incubateur :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	850	ventes de produits finis	328 500
services extérieurs	243 900	mécénat	395 000
autres services extérieurs	303 080	Métropole de Lyon	37 600
impôts et taxes	4 800	EM Lyon	6 120
charges de personnel	214 590		
Total	767 220	Total	767 220

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 37 600 € au profit de l'AESCRA pour la mise en œuvre du programme incubateur en 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit de l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions 2015 en faveur des entrepreneurs,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'AESCRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - opération n° OP01O2291 - fonction 62 - compte 6574 pour un montant de 37 600 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.